

Fonds de restructuration

des services d'aide à domicile autorisés et agréés.

DOSSIER DE DEMANDE

POUR LE 30 JANVIER 2012 (Délai de rigueur)
Délai initial du 20 janvier décalé de 10 jours

Liste des pièces constitutives

Le dossier devra comprendre (par service en difficulté) :

- le nom et les coordonnées (adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone et de fax) de la personne responsable du dossier ;
- les rapports d'activité du service pour les années 2008 à 2010 ;
- les comptes administratifs ou comptes de résultats des années 2008 et 2009 ;
- les bilans pour les années 2008 à 2010, certifiés par un commissaire aux comptes lorsque cette obligation pèse sur la structure ;
- le compte administratif ou le compte de résultat de l'année 2010 ainsi qu'une note décrivant la situation intermédiaire pour l'année 2011 ;
- le budget prévisionnel 2012 ;
- la copie du jugement tribunal de commerce dans le cadre d'un service en situation de sauvegarde ou de redressement judiciaire ;
- pour les services autorisés et tarifés par le conseil général, les copies des arrêtés de tarification pour les années 2008 à 2011 ;
- tout rapport d'audit de la situation du service effectué depuis 2010 par un prestataire externe.